



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 15 février 2017, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. Discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée
2. Appel nominal des Conseillers généraux (article 12 RCG)
3. Annonce des groupes du Conseil général (article 8 RCG)
4. Désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de quatre scrutateurs pour conduire l'élection du bureau (article 5 RCG)
5. Décision sur le nombre de membres du bureau (article 10 RCG)
6. Election des cinq ou sept membres du bureau (article 10 RCG)
7. Election du président du Conseil général (article 10)
Election du vice-président du Conseil général (idem)
8. Election de quatre scrutateurs (article 9 RCG)
9. Election des membres de la commission de gestion (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission de gestion (article 15 RCG)
10. Election des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 16 RCG)
11. Election des membres de la commission du développement durable (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission du développement durable (article 17 RCG)
12. Informations du Conseil municipal
13. Divers

Par délégation (article 23, Loi sur les Communes)

Pierre Berthod
Président

Jérôme Crettol
Secrétaire municipal

Patrick ANTILLE

Voilà bonsoir, il est 18h02, je vois que tout le monde est en place, je vous demande le silence et nous allons débiter notre séance plénière. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, chers collègues élus au CG, Madame et Messieurs les représentants des services communaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville. Comme le régit notre règlement du CG, il appartient au doyen de fonction, subsidiairement d'âge, d'ouvrir la première séance constitutive de chaque législature. 12 ans après mes débuts, me voici le plus ancien, non pas en âge, mais en années de fonction, à notre législatif ce soir. C'est donc avec plaisir que je mènerai ce début de séance jusqu'à l'élection du président du CG. Permettez-moi tout d'abord de présenter toute notre sympathie à M. JULEN Stéphane et sa famille qui ont perdu leur papa. Merci. Je tiens à saluer toutes les personnes nouvellement élues qui se sont mises à disposition de leur parti, de la Commune et de toute la population. Mes salutations à tous les anciens collègues qui ont décidé, comme moi, de rempiler pour quatre années au sein de ce législatif. A vous, Madame et Messieurs de l'exécutif, avec qui nous allons collaborer durant ces quatre années, j'adresse également mes salutations. Un salut particulier également aux représentants de l'Union Démocratique du Centre qui a fait son entrée au législatif de notre Commune. Je salue et souhaite aussi la bienvenue aux représentants de la presse qui ne sont pas là ce soir... (*Rires – on signale au président la présence de la presse*). Ah, bon, alors elle n'est pas à la table... désolé, excusez-moi. Mes salutations également aux anciens élus présents ce soir au fond de la salle qui s'intéressent toujours à la vie active de notre Commune. Et enfin à vous, citoyennes et citoyens qui nous honorez de votre présence. Je poursuis en vous demandant également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Voilà, merci tout le monde. Notre assemblée constitutive peut donc débiter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour proposé par notre CM :

1. Discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée
2. Appel nominal des Conseillers généraux (article 12 RCG)
3. Annonce des groupes du Conseil général (article 8 RCG)
4. Désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de quatre scrutateurs pour conduire l'élection du bureau (article 5 RCG)
5. Décision sur le nombre de membres du bureau (article 10 RCG)
6. Election des cinq ou sept membres du bureau (article 10 RCG)
7. Election du président du Conseil général (article 10)
Election du vice-président du Conseil général (idem)
8. Election de quatre scrutateurs (article 9 RCG)
9. Election des membres de la commission de gestion (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission de gestion (article 15 RCG)
10. Election des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 16 RCG)
11. Election des membres de la commission du développement durable (article 13 RCG)
Nomination du président de la commission du développement durable (article 17 RCG)
12. Informations du Conseil municipal
13. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant cet ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons passer au point 1.

1. DISCOURS INTRODUCTIF D'UN DES BENJAMINS DE L'ASSEMBLEE

Patrick ANTILLE

Discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée. Comme il avait été proposé au plénum de décembre dernier, le plus jeune CG élu devrait avoir la possibilité de prononcer un discours d'entrée lors de la séance constitutive de notre institution. Cette tâche incombe à M. BANJANAC Alexandre qui a accepté, après contact pris par la Municipalité, cette charge et à qui je cède la parole.

Alexandre BANJANAC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs les CM, chères citoyennes et citoyens, bonsoir. Etant donné que je suis le plus jeune parmi vous, j'ai l'honneur de faire ce petit discours d'introduction du CG pour la législature 2017-2020. Permettez-moi tout d'abord de féliciter tous les élus et particulièrement le président. Nous sommes confiants qu'il saura, avec l'appui de ses collègues, mener à bien les chantiers entrepris et donner à la cité du soleil l'éclat qu'elle mérite. De beaux défis nous attendent, entre autres :

- la suite de l'aménagement de la ville et des infrastructures scolaires et sportives,
- la construction de la patinoire,
- la taxe aux sacs poubelles, et autres....

Je suis fier de faire partie de l'équipe du PDC quelque peu rajeunie et me réjouis d'accomplir les tâches qui me seront confiées. Ayez confiance en la jeunesse de Sierre. Merci de m'avoir écouté. Je vous souhaite à tous une belle législature et je passe la parole à M. Patrick ANTILLE. (*Applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Merci et félicitations à M. BANJANAC de vous être prêté à cet exercice.

2. APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS GENERAUX (ARTICLE 12 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous allons maintenant passer à la suite de notre ordre du jour, point 2, appel nominal des CG. Afin de garantir au mieux cet appel ainsi que le comptage des personnes présentes, j'anticipe sur le point 4 et me permet de nommer un secrétaire au bureau pour ce jour. Je me suis approché de M. REY Joël qui s'est mis à ma disposition ; donc M. REY je vous demande de me rejoindre. Voilà, donc nous pouvons procéder à cet appel fait par M. REY Joël. Je vous demanderai de répondre par un "présent" clair. C'est sur la base de cet appel que seront décomptées vos heures de présences. Voilà, M. REY, je vous cède le micro.

Joël REY

Bonsoir à tous. Nous commençons l'appel donc par ordre alphabétique. (*Il procède à l'appel des CG*). Voilà l'appel, on compte juste combien nous sommes ; nous sommes 52 CG présents et je repasse la parole à Patrick ANTILLE.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. REY. Comme il l'a dit, nous sommes actuellement 52. Si des Conseillers arrivent ou partent en cours de séance, je prie les chefs de groupes de bien vouloir m'en informer afin que nous puissions en tenir compte lors de votations. Encore une information d'ordre général à l'intention principalement des nouveaux élus. Le déroulement des séances du CG est enregistré afin de permettre à notre teneuse de PV, Mme MARCHETTI Elisabeth, de s'y retrouver dans la rédaction du procès-verbal. Pour ces mêmes raisons, je remercie chacun de bien vouloir annoncer leur nom et prénom avant de prendre la parole.

3. ANNONCE DES GROUPES DU CONSEIL GENERAL (ARTICLE 8 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point suivant, le point 3, annonce des groupes du CG. Je passe la parole au plénum. Mme REY Sabine.

Sabine REY

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. J'ai le plaisir de vous annoncer le groupe démocrate-chrétien qui se compose de 23 membres et qui a quasiment atteint la parité hommes/femmes, puisque 11 femmes et 12 hommes siègent autour de la table PDC. Je tiens également à relever que, selon toute vraisemblance, 7 des 12 sièges PDC seront occupés par des femmes au sein des commissions permanentes. Signalons encore que plus du 40 % de notre groupe a été renouvelé par rapport à l'année passée ; il comporte en effet neuf nouvelles recrues et un revenant de la législature 2005–2008, Joël REY pour ne pas le citer. Notre formation propose donc un bon dosage entre expérience et

idées fraîches et s'engage à travailler de manière constructive avec le PLR, l'AdG et l'UDC dans l'intérêt de notre Ville. Je terminerai par des remerciements sincères à l'attention de Steves CALOZ, notre ancien chef de groupe, qui a mené la barque durant la précédente législature et qui m'a transmis le flambeau avec élégance, tout comme il l'avait fait lorsque j'avais repris la présidence de la Cogest à sa suite. Je vous remercie pour votre attention.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Mme REY. M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les CM, chères et chers collègues. Tout d'abord, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes présentes pour leur élection et pour souhaiter à tout le monde une législature, je dirais, enrichissante et fructueuse. C'est dans ce sens que le groupe qui est officiellement nommé de l'Alliance de Gauche va travailler. Nous souhaitons travailler de façon, comme l'a dit Sabine REY, de façon constructive et active, pour le bien de notre Commune, c'est pour ça que nous avons été élus, et pour l'avantage et le bien-être de la population. Donc c'est comme ça que nous souhaitons travailler durant ces quatre ans et je me réjouis, on se réjouit, le groupe Alliance de Gauche, de collaborer avec les autres groupes de ce CG et la Municipalité. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. M. GUIDOUX Laurent.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Au nom du parti libéral-radical de Sierre, j'ai le plaisir de vous annoncer le groupe libéral-radical. Notre groupe est fort de 19 membres, dont 9 nouveaux élus. Cette formalité accomplie, je profite également de l'occasion pour féliciter toutes les élues et tous les élus en souhaitant que nous puissions œuvrer ensemble pour le bien de notre Commune durant ces quatre prochaines années. Je tiens à remercier chaleureusement Roger MATTER pour le travail qu'il a accompli en qualité de chef de groupe lors de la précédente législature et qui m'a passé le flambeau dans cette fonction. Je me réjouis de collaborer dans un esprit constructif avec mes trois partenaires à savoir Sabine REY, Robert MÉTRAILLER et Blaise MELLY. Je vous remercie.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. M. MELLY Blaise.

Blaise MELLY

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Au nom du groupe UDC, je vous annonce un groupe, un groupe de cinq CG pour cette législature 2017-2020. Après sept tentatives infructueuses, notre parti est très heureux de faire enfin son entrée dans une des autorités communales sierroises. Nous vous prions par avance de bien vouloir excuser les maladresses de débutants que nous ne manquerons pas de commettre, car tous les membres de notre groupe siègent pour la première fois dans un CG. Je me réjouis par avance de travailler avec les trois autres chefs de groupes, Mme REY et MM. GUIDOUX et MÉTRAILLER. La séance de préparation fut vive mais elle s'est conclue de façon positive grâce aux compromis que chacun a accepté de faire ; elle devrait nous permettre de procéder ce soir à des élections tacites, ce qui serait une autre nouveauté pour le CG. Notre Commune se trouve en face de grands défis et il est important d'inclure dans ces conditions toutes les sensibilités. Nous espérons bien faire entendre notre voix, critique mais constructive, et ainsi contribuer au développement harmonieux de notre cité.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. Notre institution est donc composée pour la première fois de quatre entités politiques. Je souhaite une bonne collaboration entre nos quatre groupes afin de mener à bien les affaires de notre Municipalité pour cette législature 2017-2020. Je tiens aussi à vous préciser que les quatre chefs de groupes se sont rencontrés afin de définir une répartition des membres de chaque parti dans les trois commissions permanentes ainsi qu'au bureau. Je les remercie

pour ce travail effectué en amont de la séance de ce soir, ce qui permettra de ne pas trop s'éterniser sur les différentes nominations et élections.

4. DESIGNATION PAR LE DOYEN, SUR PROPOSITION DES GROUPES, D'UN SECRETAIRE ET DE QUATRE SCRUTATEURS POUR CONDUIRE L'ELECTION DU BUREAU (ARTICLE 5 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer au point 4, désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de quatre scrutateurs pour conduire l'élection du bureau. Comme le prévoit l'ordre du jour, je dois désigner un secrétaire et des scrutateurs, pour que cette assemblée se déroule dans les règles. Le secrétaire étant déjà nommé, il me reste à désigner les scrutateurs, d'entente avec nos chefs de groupes je vous propose de nommer les personnes prévues à ce poste pour toute la législature et qui seront élues au point 8 de cette séance. Y a-t-il des objections ? Donc **le PLR sera représenté par Mme SALAMIN-REBMANN Ulrike, pour le PDC ce sera M. STEINEGGER Claude**, remplacé pour ce soir par M. CALOZ Steves, **pour le parti de l'AdG, c'est Mme CLAUSEN-METRAL Isabelle qui assurera le poste et enfin à l'UDC, ce sera M. Serge CORNUZ**. Merci à toutes ces personnes de s'être mises à disposition. Voici quelques précisions afin de mener à bien votre tâche de scrutateurs. Les membres du bureau sont comptés par le scrutateur de l'AdG, sauf la voix du président qui ne se prononce qu'en cas d'égalité. Les autres scrutateurs, vous ne comptez que les personnes de votre table et non celles du bureau. Je pense que chacun de vous avez compris.

5. DECISION SUR LE NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU (ARTICLE 10 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous allons passer maintenant au point 5, décision sur le nombre de membres du bureau. Comme le prévoit notre règlement, nous devons nous prononcer sur le nombre de représentants au bureau. Depuis la fondation de notre CG en 1989, ce sont cinq personnes qui sont élues à ces postes. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole à ce sujet ? Si tel n'est pas le cas nous allons passer à la votation. Je demande aux scrutateurs de se préparer au comptage. Les CG qui acceptent le nombre de cinq membres au bureau, sont priés de lever la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CALOZ. Mme SALAMIN. **Le statu quo l'emporte à l'unanimité et ce seront donc cinq membres qui seront élus à ces postes.**

6. ELECTION DES CINQ OU SEPT MEMBRES DU BUREAU (ARTICLE 10 RCG)

Patrick ANTILLE

Point 6, élection de ces cinq membres du bureau. Il s'agit maintenant d'élire ces cinq membres ; je passe la parole aux chefs de groupes pour leurs propositions. M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Merci Monsieur le doyen. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer deux personnes pour le bureau, Frédéric WUEST et Jean-Marie GANON... Jean-Michel GANON, excuse-moi. La jeunesse d'abord, avec Frédéric WUEST, 33 ans, titulaire d'un master of law de l'université de Lausanne. Il a obtenu son brevet d'avocat puis celui de notaire et officie donc comme avocat-notaire. Il est membre du comité des jeunes au barreau et du notariat valaisan ainsi que de la Jeune Chambre Internationale de Sierre dont il a été président. L'expérience ensuite avec Jean-Michel GANON, 51 ans, qui entame sa 3^{ème} législature. Jean-Michel est marié, a trois enfants et travaille comme informaticien. Il est membre du Club Athlétique de Sierre et président du club de natation de Sierre. Merci de les soutenir et de leur témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Mme REY Sabine.

Sabine REY

Le groupe démocrate-chrétien vous propose deux personnes pour le bureau, à savoir Patrick ANTILLE et Joël REY. Je vous demande d'accorder votre confiance à ces deux CG, tout aussi sympathiques que compétents.

Patrick ANTILLE
Merci Mme REY. M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER
Voilà, pour occuper le bureau pour l'Alliance de Gauche, nous proposons Anne-Emmanuelle FAVRE qui est maîtresse professionnelle, 42 ans, mère et elle est aussi également présidente de l'association des parents d'élèves. Donc voilà, merci d'avance.

Patrick ANTILLE
Merci M. METRAILLER. Y aurait-il d'autres propositions ? Vos propositions étant faites, je constate que nous avons cinq candidatures pour cinq postes. Comme le permet notre règlement à son article 10, alinéa 2, je vous propose d'accepter et d'élire tacitement ces personnes. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? **Le bureau du CG de Sierre sera ainsi représenté pour la législature 2017-2020 par M. ANTILLE Patrick, Mme FAVRE Anne-Emmanuelle, M. GANON-ZUBER Jean-Michel, M. REY Joël et M. WUEST Frédéric.** Je félicite ces cinq personnes élues au bureau et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfactions à ce poste. Je leur demande de me rejoindre. Bravo. (*Applaudissements*).

7. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL (ARTICLE 10)

Patrick ANTILLE
Voilà, nous allons passer au point 7, élection du président du CG, article 10, élection du vice-président du CG, idem. Nous allons passer maintenant à l'élection du président ou de la présidente du CG. Là aussi, je tiens à vous informer de ce qui suit : les quatre chefs de groupes se sont également penchés sur le tournus de ces présidences durant les quatre années à venir. Il y aura donc deux présidences PDC, une présidence PLR et une présidence AdG. J'attends donc les propositions des chefs de groupes. Mme REY Sabine.

Sabine REY
Le regard qui pétille, la barbe poivre et sel taillée à la D'Artagnan, le sourire toujours accroché aux lèvres, l'humour, la bienveillance et la serviabilité chevillés au corps : vous l'avez sans doute reconnu, il s'agit de Patrick ANTILLE que notre groupe vous propose pour assumer la première des deux présidences PDC de cette législature. Une fois encore, je vous demande d'accorder votre confiance au doyen de fonction du CG qui s'implique sans compter, et dans la politique, et dans la vie associative.

Patrick ANTILLE
Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres propositions ? Merci, si tel n'est pas le cas et comme nous l'autorise notre règlement, étant le seul candidat, **je m'annonce élu à cette présidence pour la durée d'une année.** (*Applaudissements et rires*). Je ne sais pas si cette façon de le dire est réglementaire mais je n'ai nulle part trouvé dans la loi et règlements un article définissant cette marche à suivre. Bien, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre soutien. Comme vous le savez, j'ai déjà œuvré à ce poste l'année dernière. Etant le seul ancien membre élu sortant, il est logique que j'accepte cette charge la première année de législature. Je me réjouis de travailler avec ce bureau nouvellement constitué. J'espère pouvoir compter sur l'implication de chacun dans cette salle. Une collaboration étroite avec notre exécutif fraîchement élu ainsi que de nos chefs de service est indispensable. C'est ensemble, avec des forces fraîches, des idées neuves et beaucoup de travail que nous arriverons à faire avancer cette ville de Sierre et ses quartiers, sans oublier, bien naturellement, les villages de Granges et Noës. Beaucoup de projets sont en cours. Certains arriveront à échéance ces prochains mois, certains ces prochaines années, mais garantissons à notre électorat que les choses se passent et avancent à Sierre.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL (IDEM)

Patrick ANTILLE
Trêve de bla-bla, nous allons passer maintenant à l'élection de la ou du vice-président-e. Chers chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Voilà, vous l'avez constaté, il n'y a qu'une femme au bureau, donc priorité aux dames ; c'est pourquoi nous présentons Anne-Emmanuelle FAVRE comme vice-présidente pour le bureau. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, comme lors de l'élection du président, une seule candidature. Donc **Mme FAVRE Anne-Emmanuelle, vous êtes élue vice-présidente du CG de Sierre** pour la durée d'une année et je vous en félicite. Et je vous passe la parole. (*Applaudissements*).

Anne-Emmanuelle FAVRE

Merci beaucoup à toutes et tous pour votre confiance et j'espère (en) être digne.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Mme FAVRE. Pour votre information, le poste de secrétaire est attribué à un membre du bureau par le bureau. Ce poste sera occupé par M. REY Joël pour débiter cette période législative de quatre ans. Merci à M. REY d'avoir accepté cette tâche et bravo. (*Applaudissements*).

8. ELECTION DE QUATRE SCRUTATEURS (ARTICLE 9 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous pouvons avancer dans notre ordre du jour par le point suivant, point 8, élection de quatre scrutateurs. Ces quatre personnes vous les connaissez déjà puisqu'elles œuvrent depuis le début de la séance. Pour la forme, nous devons les élire. J'attends donc les propositions des chefs de groupes. Mme REY Sabine.

Sabine REY

Le groupe DC propose comme scrutateur Claude STEINEGGER que l'on ne présente plus, car il fait, lui aussi, partie des fidèles parmi les fidèles du CG, si vous me passez cette expression. Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous apporterez à Claude STEINEGGER qui a déjà officié comme scrutateur lors de la précédente législature.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. D'autres intervenants ? M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a l'avantage de vous proposer au poste de scrutatrice Uli SALAMIN-REBMANN, 49 ans, mariée, une fille, qui occupe professionnellement deux postes, entre Vinea et le Service-Ô-Logis à Veyras. Uli a toujours été très active dans le bénévolat pour de nombreuses manifestations et lors de la dernière législature, elle était membre de la commission de gestion. Merci de lui témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER

Le groupe Alliance de Gauche propose comme scrutatrice Mme Isabelle CLAUSEN-METRAL, avocate, donc qui va faire ça vraiment en ordre, elle va savoir compter sans erreur et puis je vous demande de l'accepter. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci beaucoup M. METRAILLER. M. Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Le groupe UDC vous propose M. Serge CORNUZ. Marié, deux enfants, il est désormais retraité, ce qui lui donne le temps de présider le chœur La Thérésia et de s'engager en politique. Avant d'être élu CG il fut député-suppléant durant quatre ans. Merci de votre accueil à cette candidature.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas je vous propose d'élire tacitement ces quatre scrutateurs. Il s'agit donc de **Mme SALAMIN-REBMANN Ulrike pour le PLR, M. STEINEGGER Claude**, remplacé aujourd'hui par M. CALOZ Steves, **pour le PDC, Mme CLAUSEN-METRAL Isabelle pour l'AdG et M. Serge CORNUZ pour l'UDC**. Je tiens à vous féliciter et je pense qu'on peut les applaudir. Merci. (*Applaudissements*).

9. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION (ARTICLE 13 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous allons donc pouvoir passer au point suivant, point 9, élection des membres de la commission de gestion et nomination du président de la commission de gestion. Notre règlement prévoit 11 membres à cette commission. Madame et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GUIDOUX Laurent.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer une délégation de quatre membres pour la commission de gestion. Tout d'abord, Ralph GUNTERN, 45 ans, marié, deux enfants. Après un CFC d'ébéniste, il a obtenu plusieurs diplômes, dont celui de travail social, maître socio-professionnel, et un bachelor d'éducateur social HES. Il occupe depuis sept ans le poste d'adjoint de direction au centre éducatif fermé de Pramont à Granges. Il a déjà effectué deux législatures comme membre de la commission de développement durable. Ensuite Loïc BRUTTIN, 28 ans, expert diplômé en finance et controlling. Il est fondé de pouvoir dans une fiduciaire et chargé de cours et expert aux examens dans le cadre du diplôme d'expert en finance et controlling. Il est de plus caissier du ski-club de Chippis, membre de la Jeune Chambre Internationale et du club PME/PMI. C'est son 1^{er} mandat politique et il est candidat député-suppléant le 5 mars prochain. Nous vous proposons également Vincent PERRIN, 31 ans : après un apprentissage de monteur électricien, un brevet fédéral de conseiller en sécurité électrique et un bachelor d'ingénieur électricien à la HES-SO de Sion, il occupe actuellement le poste de chef de projet chez Groupe E. C'est également son 1^{er} mandat politique, mais il a été candidat au Conseil national en 2015 pour les jeunes libéraux-radicaux et il se porte cette année candidat au Grand Conseil comme député-suppléant. Il est entre autres membre de la guggenmusik de Chippis et membre du Street Hockey Club d'Ayer/Sierre. Nous vous proposons enfin, Carmelo IAIA, 53 ans, marié, deux enfants, conseiller en assurances depuis 27 ans, occupant actuellement le poste d'agent principal et de chef de vente d'une grande assurance. Il entame sa troisième législature et a été déjà membre de la commission de gestion de 2008 à 2011. Merci de les soutenir et de leur témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Je passe la parole à Sabine REY.

Sabine REY

Au nom du groupe PDC, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de quatre CG compétents, prêts à relever le défi de la commission de gestion. Je vous prie donc de faire bon accueil à Svetlana BANJANAC, Lysiane TISSIERES-PREMAND, Simon EGGS et Frédéric MARTIN.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER

Pour la commission de gestion, l'Alliance de Gauche propose deux personnes, donc l'expérience et la jeunesse. L'expérience c'est Stéphane JULEN qui en est à sa troisième période, qui a fonctionné déjà la période précédente comme membre de cette commission et Aurelian MASCITTI, enseignant-animateur qui entame son mandat politique ce soir. Donc je vous remercie de les accepter.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Pour l'UDC, M. Serge CORNUZ.

Serge CORNUZ

Alors pour la commission de gestion, l'UDC propose M. Blaise MELLY. Il a 38 ans, est marié, père de trois enfants. Il a fait ses études en économie politique à l'université de Saint-Gall. Après un séjour aux Etats-Unis il est maintenant professeur à l'université de Berne tout en habitant dans le quartier de Cloux-Roussier, à l'est de Sierre. Dans le cadre de son travail il évalue l'impact des politiques publiques sur la base de données quantitatives, une compétence qui se révélera certainement utile au sein de la Cogest. Nous vous remercions pour votre soutien.

Patrick ANTILLE

Merci M. CORNUZ. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir. Donc chacune des propositions est élue à la commission de gestion pour toute la période de la législature. Voici donc sa composition :

- **Pour le PLR : M. GUNTERN Ralph, M. BRUTTIN Loïc, M. IAIA Carmelo, M. PERRIN Vincent.**
- **Pour le PDC : Mme BANJANAC Svetlana, M. EGGS Simon, M. MARTIN Frédéric, Mme TISSIERES-PREMAND Lysiane.**
- **Pour l'AdG : M. JULEN Stéphane, M. MASCITTI Aurelian.**
- **Pour l'UDC : M. Blaise MELLY.**

Un grand bravo à toutes ces personnes. (*Applaudissements*).

NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION (ARTICLE 15 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous devons maintenant élire la ou le président-e de cette commission. Madame, Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. GUIDOUX Laurent.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a l'avantage de vous proposer au poste de président de la commission de gestion, Ralph GUNTERN. Ralph est aguerrri à la gestion d'un budget de fonctionnement et d'investissement de par son mandat professionnel. Mais nous vous proposons surtout un leader qui a pu exprimer ses talents de meneur d'équipes et de recherche de consensus dans ses activités professionnelles, dans ses fonctions au sein de la Jeune Chambre Internationale et en tant que joueur de hockey dans plusieurs clubs du Valais central. Merci de lui témoigner (de) votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme nous le permet notre règlement, **M. GUNTERN Ralph est élu tacitement à ce poste de président de la commission de gestion** pour la durée de la législature. M. GUNTERN, bravo et je vous félicite de relever ce défi qui, je l'espère, vous apportera pleine satisfaction. Je laisserai le soin à la commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Bravo. (*Applaudissements*).

10. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME (ARTICLE 13 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous passons au point 10, élection des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme et nomination du président de ladite commission. Notre règlement prévoit neuf membres à cette commission. Madame, Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. Mme Sabine REY.

Sabine REY

Pour cette commission, nous vous proposons la candidature de quatre CG PDC, qui portent un intérêt marqué aux problématiques d'édilité et d'urbanisme. Je vous prie donc de bien vouloir accorder votre confiance à Jennifer GENOUD EPINEY, Danaëlle SAVIOZ, Carole SCHWERY et Claude STEINEGGER.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. Je passe la parole à M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer une délégation de trois membres pour la commission d'édilité et urbanisme. Honneur aux dames, avec d'abord Daniela GASPARD, 24 ans ; après un bachelors en travail social elle a travaillé comme coordinatrice du bureau d'écoute contre le racisme et intervenante pour la loi fédérale sur l'aide aux victimes. Elle est aujourd'hui assistante sociale pour le service des réfugiés de la Croix-Rouge Valais. Ensuite, nous vous proposons Natacha BONVIN, 40 ans, mariée, deux enfants. Diplômée de l'école hôtelière de Lausanne, avec un diplôme en ressources humaines et en achat professionnel, elle a travaillé quelques années dans l'hôtellerie pure, puis pour le secteur hôtelier de l'hôpital de Sierre ainsi que pour les achats du Réseau Santé Valais. Natacha est actuellement enseignante de branches professionnelles (hôtellerie) à l'école professionnelle de Sion. C'est son 1^{er} mandat politique et elle est candidate pour la députation le 5 mars prochain. Elle est membre Lions Club Sion-Valesia, membre du comité du Ski-Club la Lienne ainsi que de la Jeune Chambre Internationale de Sierre dont elle a été la présidente. Nous vous proposons enfin Raphaël GARCIA-VOGEL, 45 ans, en couple, deux enfants, ingénieur civil, spécialiste en génie parasismique ; il a suivi une formation complémentaire en management de projet et en gestion de risque. Il est actuellement chef du département "structures" d'un bureau d'ingénieurs. Il est membre de la commission d'édilité et urbanisme depuis cinq ans et son président lors de la dernière législature. Merci de les soutenir et de leur témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il encore des intervenants ? M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER

Pour cette commission, le groupe Alliance de Gauche propose deux personnes expérimentées et compétentes. Il s'agit d'Alain CALOZ, vigneron, qui a déjà fonctionné dans cette commission durant deux législatures et Marc MAKUSU, éducateur, qui a fonctionné donc la dernière période aussi dans cette commission.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y aurait-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir. Donc chacune des propositions est élue à la commission d'édilité et d'urbanisme, pour toute la période de la législature. Voici donc sa composition :

- Pour le PLR : M. GARCIA-VOGEL Raphaël, Mme BONVIN Natacha, Mme GASPARD Daniela.
- Pour le PDC : Mme GENOUD EPINEY Jennifer, Mme SAVIOZ Danaëlle, M. STEINEGGER Claude, Mme SCHWERY Carole.
- Pour l'AdG : M. CALOZ Alain, M. MAKUSU Marc.

Un grand bravo à toutes ces personnes. (*Applaudissements*).

NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME (ARTICLE 16 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous devons élire maintenant la ou le président-e de cette commission. Madame, Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a l'avantage de vous proposer au poste de président de la commission édilité et urbanisme Raphaël GARCIA-VOGEL. Raphael est certes un expert absolu dans le domaine des recettes de ragoût de bœuf, mais il a surtout prouvé lors de la dernière législature qu'il savait mettre ses compétences professionnelles tant techniques que de gestion d'équipes au profit de la commission qu'il présidait. Nous vous proposons donc la continuité en octroyant à Raphael GARCIA-VOGEL un 2^{ème} mandat de président de la commission édilité et urbanisme. Merci de lui témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le permet notre règlement **M. GARCIA-VOGEL Raphaël est élu tacitement à ce poste de président de l'édition et urbanisme**, pour la durée de la législature. Bravo à M. GARCIA-VOGEL pour sa décision et son vœu de continuer à œuvrer à la tête de cette commission, puisqu'il a déjà assumé cette tâche la législature précédente. Je laisserai également le soin à sa commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Bravo. (*Applaudissements*).

11. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 13 RCG)

Patrick ANTILLE

Point 11 de notre ordre du jour, élection des membres de la commission du développement durable et nomination de son président. Notre règlement prévoit également neuf membres à cette commission. Madame, Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. Mme Sabine REY.

Sabine REY

Le groupe démocrate-chrétien vous soumet les candidatures d'Anne-Marie BONVIN, Marie-José DE PREUX, Sébastien DUC et Mustafa TRAVNJAK. Ces quatre conseillers auront à cœur d'étudier les problématiques liées au développement durable qui seront soumises à cette commission.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. D'autres propositions ? M. METRAILLER Robert.

Robert METRAILLER

Le groupe Alliance de Gauche propose pour cette commission deux musiciens. Il s'agit de Jérémy SAVIOZ qui est membre du comité de la Fraternité de Noës et qui est géographe ; il est aussi collaborateur scientifique à la station ornithologique de Suisse. Et Noé ZUFFEREY, qui a déjà fonctionné également dans cette commission, qui est étudiant en informatique, également musicien, président d'ArtSonic.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. D'autres propositions ? M. Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Pour la commission de l'environnement, de l'énergie et du développement durable l'UDC propose M. Albert PITTELOUD. Agriculteur, il a 67 ans et habite Réchy. Il représente le district de Sierre au Grand Conseil en tant que député depuis 2005. Il y est membre titulaire de la commission de l'équipement et des transports. Son expérience politique ainsi que sa connaissance des dossiers seront des atouts précieux pour cette commission. Nous vous remercions de soutenir sa candidature.

Patrick ANTILLE

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres propositions ? M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer une délégation de deux membres pour cette commission, Charly DISCHINGER et David ULRICH. Charly DISCHINGER, 57 ans, marié, trois enfants. Chef de cuisine, il est aujourd'hui à la tête de la Sàrl qui gère les restaurants Constellium, chasseur et pêcheur émérite, il est, entre autres, membre du comité de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs, dont il fut, cinq ans, le président. David ULRICH, 37 ans, ingénieur en informatique technique HES, avec un master HES en quality & strategy management, il est aujourd'hui ingénieur informatique chez Sierre-Energie SA, en charge de l'infrastructure et de la sécurité informatique. David est membre de nombreuses associations, la fondation Pro Gypaète, le photo-club Déclit de Saxon, la société astronomique du Valais romand pour n'en citer que quelques-unes. Merci de les soutenir et de leur témoigner votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas je constate à nouveau que le nombre de candidatures est égal au nombre de places à repourvoir. Donc chacune des propositions est élue à la commission du développement durable pour toute la période de la législature. Voici donc sa composition :

- **Pour le PLR : M. DISCHINGER Charly, M. ULRICH David.**
- **Pour le PDC : Mme BONVIN Anne-Marie, Mme DE PREUX Marie-José, M. DUC Sébastien, M. TRAVJNAK Mustafa.**
- **Pour l'AdG : M. SAVIOZ Jérémy, M. ZUFFEREY Noé.**
- **Et enfin, pour l'UDC : M. PITTELOUD Albert.**

Un grand bravo à toutes ces personnes. (*Applaudissements*).

NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 17 RCG)

Patrick ANTILLE

Nous devons élire maintenant la ou le président-e de cette commission. Madame Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Comme président de cette commission, le groupe Alliance de Gauche propose Noé ZUFFEREY. Je l'ai dit tout à l'heure, il est étudiant en informatique, il fait son master à l'université de Fribourg. Il est musicien – je l'ai dit également tout à l'heure – et c'est vrai que pour mener une commission, il faut mettre du rythme, des nuances, du tempo et il fera ça très bien puisqu'il a déjà fonctionné pendant quatre ans, donc je vous remercie de l'accepter comme président de la commission du développement durable.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme nous le permet notre règlement, **M. ZUFFEREY Noé est élu tacitement à ce poste de président de la commission du développement durable** pour la durée de la législature. Bravo M. ZUFFEREY pour votre élection tacite (*applaudissements*), je vous souhaite satisfaction à la tête de cette commission. Je laisse également le soin à la commission de nommer un rapporteur parmi ses membres. Voilà, notre CG de Sierre, version 2017-2020, est composé. Je tiens à remercier et féliciter toutes les personnes qui se sont mises à disposition de leur groupe pour œuvrer dans ces commissions. Je tiens à rassurer que les personnes qui auraient le regret de ne pas en faire partie, qu'en période de législature une commission « ad hoc » est en principe nommée par le bureau. Cela dépendra bien évidemment des dossiers qui arriveront sur sa table, mais en principe et en moyenne une par année.

12. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick ANTILLE

Voilà, à l'ordre du jour figure le point suivant : point 12, informations du CM. Ce point est en principe mis à toutes les séances afin de donner la possibilité à notre exécutif de nous informer sur divers dossiers et l'avancement de ces derniers. Je passe donc la parole à la Municipalité, M. Pierre BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Merci. Monsieur le président du CG, Mesdames et Messieurs les CG, Madame et Messieurs les membres du bureau nouvellement élus, chers collègues, Madame la CM, chers collègues, chers concitoyens. M. MELLY, nouveau chef de groupe de l'UDC, l'a dit : c'est la première fois que votre séance constitutive se déroule aussi rapidement ; le nouveau règlement entré en vigueur à la dernière législature permet cette élection tacite. Aujourd'hui et au nom de mes collègues du CM, je tiens en préambule à vous féliciter pour votre élection au sein du législatif de notre Commune. On est convaincu que de concert – et je l'ai entendu de la part de tous les chefs de groupes ce soir – de concert avec vous, et bien nous saurons, avec l'appui de l'administration communale sierroise relever les défis ; ils sont nombreux, vous l'avez aussi relevé : les défis nombreux, mais passionnants qui nous attendent pendant cette législature. C'est dans cet état d'esprit constructeur que la Municipalité, le CM, veut travailler avec vous et nous aurons

l'occasion, les mois qui vont venir, et bien, d'avoir une approche complète des différents dossiers que nous aurons à traiter. Ce soir, ce ne sera pas donc un discours sur l'état de l'union, mais, comme l'a expliqué Monsieur le Président ANTILLE, et bien, j'en profite pour vous transmettre trois informations que la Municipalité considère comme étant importantes et, pour ce faire et pour leur bonne précision, je me permets de vous les lire.

Nouveau bâtiment scolaire de Goubing, défauts d'étanchéité

La première information concerne les défauts d'étanchéité au nouveau bâtiment scolaire de Goubing. La nouvelle école de Goubing, a été mise en service à la fin janvier 2014. Cet édifice comprend douze lanterneaux, qui sont des éléments vitrés horizontaux permettant un éclairage zénithal de la salle de gym et de l'aula. Quelques petites infiltrations ont été repérées et réparées dans les semaines qui ont suivi leur installation. Malheureusement, entre janvier et février 2015 des défauts d'étanchéité plus sérieux ont été constatés sur quatre de ces douze lanterneaux. La direction des travaux a immédiatement averti l'entreprise Watep SA qui a réalisé ces travaux. Durant les six mois qui ont suivi, plusieurs séances ont eu lieu sur place avec les architectes et les entreprises concernées pour constater les problèmes et rechercher des solutions réparatoires. Comme les enjeux économiques sont importants, la question de la responsabilité de chacune des entreprises impliquées dans cet ouvrage s'est vite révélée délicate. Dans un premier temps, l'entreprise Watep SA contesta d'ailleurs sa responsabilité. Afin de trouver une issue équitable et rapide, il a finalement été admis de recourir à une procédure d'arbitrage. Celle-ci devait être précédée de la signature par toutes les parties d'une convention d'arbitrage, dans le cadre de laquelle chacun s'engageait, de manière irrévocable, à accepter les conclusions de l'expert. L'avantage de cette solution réside dans le fait qu'elle permet d'éviter une procédure par voie judiciaire, potentiellement très longue et très coûteuse. A la fin de l'été 2016 toutes les entreprises concernées avaient signé la convention, à l'exception de la société Watep SA. De nombreuses démarches engagées par la Ville et avec l'appui de son avocat ont finalement permis d'obtenir l'engagement écrit de cette société de signer la convention d'arbitrage. Cette nouvelle est tombée hier, mardi, et devrait être suivie rapidement de la formalisation de la signature auprès de notre avocat, sur le document officiel. Dès que ce sera chose faite, l'expert, qui a déjà été désigné, pourra produire ses conclusions. Compte tenu de l'engagement contractuel pris par chacun, elles auront force exécutoire. Une fois les responsabilités établies, la Ville pourra procéder rapidement aux réparations de la toiture, mesures qu'il est impossible d'engager avant que la convention d'expertise ne soit adoptée et que l'expertise ne soit achevée. En effet, une modification des lanterneaux défailants avant le travail d'investigation de l'expert aurait fait courir le risque de voir ses conclusions être contestées. S'il n'est naturellement pas possible de préjuger les conclusions de l'expert, il apparaît néanmoins incontestable que la Ville, en qualité de maître d'ouvrage, n'endossera aucune responsabilité dans ce dommage et ne devrait supporter aucun coût lié aux réparations. Et pour votre bonne et complète information, si, contre toute attente, l'entreprise Watep SA revenait sur sa décision et refusait de signer la convention d'arbitrage, la Ville ouvrirait sans tarder une procédure auprès des tribunaux, afin d'obtenir une décision par voie judiciaire. Cette solution serait malheureusement sensiblement plus longue. A savoir également que, dans l'immédiat, les mesures provisoires appropriées pour éviter les écoulements d'eau dans l'édifice vont être renforcées par la Commune. Il s'agira en particulier de la pose de barrières de protection clôturant la zone desdits lanterneaux, afin d'empêcher la dégradation des plastiques de protection et garantir, de façon transitoire, la meilleure des étanchéités possible pour les utilisateurs de la salle de gym. Voilà pour la première information.

UAPE de Muraz : confirmation de l'ouverture pour l'année scolaire 2017-2018

La deuxième vous est sûrement un petit peu connue ; il nous paraissait aussi important de vous parler de l'UAPE de Muraz qui a eu droit à quelques articles dans la presse. A la demande de parents dont les enfants fréquentaient le centre scolaire de Muraz, la Ville de Sierre avait décidé d'ouvrir une UAPE à proximité de cette école. Les premiers enfants ont pu être accueillis à la rentrée scolaire 2016-2017. Toutefois, le service d'accueil de l'enfance du centre médico-social a dû constater un nombre d'inscriptions très faible, bien en deçà des intentions exprimées dans l'enquête qui avait été réalisée durant l'année 2014. Et, contrairement aux deux autres UAPE décentralisées de la ville de Sierre, soit à Granges et à Noës, - dans lesquelles le nombre d'inscriptions avait évolué à la hausse déjà durant le 1^{er} trimestre d'exploitation - l'UAPE de Muraz a connu une stagnation du taux d'occupation, avec un maximum de 49.1 % pour la plage

horaire de midi, la période du matin se situant en moyenne avec un taux d'occupation de 28.3 % et celle du soir de 27.5 %. Dans ces conditions, l'objectif budgétaire calculé avec un taux d'occupation hebdomadaire moyen de 50 % d'occupation ne pouvait être atteint. Ainsi, au début décembre 2016, le centre médico-social a informé les parents concernés, qu'en raison de ce problème d'effectifs, le maintien de l'UAPE ne pouvait être garanti. A la suite de cette lettre, la société de développement de Muraz a réuni tous les parents, début janvier 2017, et invité les représentants de la Ville et du CMS. Cette rencontre, constructive, a permis de clarifier, de part et d'autre, un certain nombre d'éléments et de confirmer les objectifs du CMS en matière de taux d'occupation de la structure. Au terme du délai fixé, le nombre d'enfants inscrits a doublé par rapport à l'année scolaire en cours, passant de 14 à 30 enfants inscrits. Par ailleurs, le taux de fréquentation est largement au-dessus des 50 % fixés pour 9 périodes sur 12 : il s'élève en moyenne à 63.9 %, en moyenne hebdomadaire. Et avec les élèves qui fréquentent ce lieu de manière irrégulière le taux d'occupation monte à 70.8 %. Ainsi et considérant que l'objectif d'un taux de fréquentation supérieur à 50 % est largement atteint, le CM a pris la décision de maintenir ouverte l'UAPE de Muraz pour la prochaine rentrée scolaire.

Séance d'informations

Voilà et la troisième des informations concerne les séances d'informations à votre intention. Votre président du CG vous l'a peut-être indiqué, mais notez peut-être dans vos agendas : une première séance d'informations à votre intention est planifiée au 22.3.2017 à 19h00 ici même dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville et elle sera consacrée à une présentation du plan directeur du centre-ville réactualisé. La poursuite de ces séances d'informations fera l'objet de discussions avec le bureau du CG et avec les chefs de groupe, pour savoir dans quelle mesure et à quelle récurrence il faudra, et bien, continuer à effectuer ces séances d'informations.

Je vous remercie de votre attention et vous réitère notre plaisir à travailler avec vous pour les quatre prochaines années. Merci.

Patrick ANTILLE
Merci Monsieur le Président.

13. DIVERS

Patrick ANTILLE

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, point 13, divers. La parole est au plénum. Je vois qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui se propose pour prendre la parole... c'est assez rare, je vous dis tout de suite... Si tel n'est pas le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Voici encore les dates des prochains plénums de cette année que vous pouvez d'ores et déjà agender :

- **Le mercredi 7 juin 2017** à 18h00, il sera question des comptes 2016.
- **Le mercredi 13 décembre 2017** à 18h00 au cours duquel le budget 2018 sera débattu.

Il est clair que, durant l'année, d'autres dates peuvent s'y ajouter mais ces deux-là sont définitives. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle ainsi que l'organisation de l'apéritif qui suit. Un merci également à la presse présente ce soir en espérant de bons comptes rendus, comme d'habitude, dans vos médias respectifs. Un merci aussi au public discipliné qui a participé à ce plénum. Je clos donc cette séance constitutive du CG du 15 février 2017 et vous convie à un apéritif bien mérité. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h00.

Conseil général de Sierre

Le président :

Le secrétaire :

Patrick ANTILLE



Joël REY



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable